

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 12 avril 2022, à 19 h 30, à la salle Kamouraska du Centre administratif de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente (à distance)
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Monsieur Louis-Martin Hénault
Madame Karine Malenfant
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membre absent :

Madame Martine Riou
Monsieur Denis Bastille

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

1. MOT DE BIENVENUE

La vice-présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2022-04-0127 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Karine Malenfant **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022
6. Suivis au procès-verbal

7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Nomination et serment d'un nouveau membre – Poste vacant – Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
9. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
10. Poste vacant au conseil d'administration
11. Règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire – Processus 2022
12. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone
13. Calendrier scolaire 2022-2023 – Formation générale des jeunes – Plan B (avec les Jeux du Québec)
14. Calendrier scolaire 2022-2023 – Formation professionnelle et formation générale des adultes – Plan B (avec les Jeux du Québec)
15. Présentation d'une demande révisée au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 »
16. Remplacement du système d'alarme incendie à l'École La Croisée I
17. Modification à la tarification des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation 2021-2022
18. Calendrier scolaire 2022-2023 – Formation professionnelle – Plan A (sans les Jeux du Québec) – Amendement à la résolution n° CA 2022-02-0122
19. Questions diverses
20. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2022-04-0128 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Jean-François Lévesque **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022, tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

CA 2022-04-0129 HUIS CLOS (À 19 H 35)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Magali Émond, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CA 2022-04-0130 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE
PUBLIQUE (À 19 H 50)**

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Magali Émond, et résolu :

QUE le conseil d'administration poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Planification stratégique du ministère de l'Éducation du Québec et Plan d'engagement vers la réussite : le processus est lancé. Les sous-groupes sont formés et les travaux sont débutés. Il reste à définir comment les parents et la communauté seront également consultés.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

**8. CA 2022-04-0131 NOMINATION ET SERMENT D'UN NOUVEAU
MEMBRE – POSTE VACANT – MEMBRE DE LA
COMMUNAUTÉ ISSU DU MILIEU
COMMUNAUTAIRE, SPORTIF OU CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique a été respecté;

CONSIDÉRANT QUE la candidature reçue répondait au profil recherché;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande la candidature aux membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Louis-Martin Hénault au poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif et culturel, pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour la durée du mandat restant.

Adoptée à l'unanimité.

**9. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET
RECOMMANDATIONS**

Comité consultatif du transport :

Transport du midi 2021-2022 :

Au cours des dernières années, une diminution des utilisateurs est observée (pour 2021-2022, c'est un équivalent de 815 élèves à temps plein, soit une diminution de 213 élèves équivalents à temps plein par rapport à l'an passé).

À la lumière du bilan présenté, un montant de 400 \$ par élève qui utilise le service du transport du midi permet l'autofinancement du service.

Tarifification 2021-2022 :

La recommandation qui sera présentée au conseil d'administration du centre de services scolaire est que la tarification pour le transport scolaire du midi 2021-2022 soit de 400 \$ par utilisateur.

Négociation avec les transporteurs pour 2022-2023 :

Les représentants du centre de services scolaire discuteront et évalueront s'il pourrait être possible qu'un service de transport du midi soit maintenu à Rivière-du-Loup et pour une ou des école(s) ayant une densité importante aux environs de la ville. Si le service peut être offert à Rivière-du-Loup et en périphérie, il y aura une préinscription afin de connaître le nombre d'utilisateurs pour déterminer s'il y aura un service de transport ou non. Le tarif offert devra être réaliste, sinon, il n'y aura pas de préinscription.

Les négociations ne sont pas terminées, mais il est peu réaliste d'envisager que le service universel du transport du midi puisse être maintenu puisque l'augmentation des coûts selon l'offre reçue serait de 700 %. Une estimation des revenus et dépenses de certaines écoles (7) où le nombre actuel d'utilisateurs est le plus élevé est en cours, cela correspond à 438 élèves.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des parents des élèves du préscolaire et du primaire afin de les sensibiliser à la situation et une autre communication est prévue, en fonction du développement et des conclusions de la négociation, et ce, au plus tard le 11 mai, à la suite du conseil d'administration du centre de services scolaire qui se tiendra le 10 mai prochain.

En fonction du maintien ou non du transport du midi, des impacts s'en suivront, tels que l'horaire des écoles (incluant le préscolaire) et le recrutement de personnel supplémentaire dans les services de garde.

10. POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jonathan Lord au poste de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

CONSIDÉRANT QUE le poste devra être pourvu;

CONSIDÉRANT que les appels de candidatures seront lancés le 14 avril pour l'ensemble des postes vacants du conseil d'administration avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2022;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le poste soit affiché au même moment et qu'une analyse des candidatures soit faite afin de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste selon les critères recherchés avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2022.

11. RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – PROCESSUS 2022

Une présentation de l'échéancier et du processus pour la désignation des membres du conseil d'administration est faite. La prise d'effet des désignations sera le 1^{er} juillet 2022. Les postes vacants seront affichés via les réseaux sociaux.

12. RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est en vigueur depuis le 10 mars dernier. Les membres en ont pris connaissance et ils ont tous signé leur engagement à le respecter. Les documents signés ont été déposés aux membres du conseil d'administration.

13. CA 2022-04-0132 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – PLAN B (AVEC LES JEUX DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2022-2023 (plan B) de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Louis-Martin Hénault et résolu :

QUE soit adopté le calendrier scolaire 2022-2023 (plan B) de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

14. CA 2022-04-0133 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 – FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – PLAN B (AVEC LES JEUX DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les projets de calendrier scolaire 2022-2023 (plan B) de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2022-2023 (plan B) de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

15. CA 2022-04-0134 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE RÉVISÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2022-2032 »

CONSIDÉRANT l'évolution démographique sur le territoire du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSSKRDL) et, notamment, sur le territoire de la Ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de locaux actuels et anticipés (selon l'effectif scolaire au cours des cinq (5) prochaines années) dépassent la capacité actuelle de l'école Lanouette de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT l'accroissement important d'entreprises du milieu provoquant ainsi un accroissement additionnel de la clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements domiciliaires prévus dans cette municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande d'aide financière pour la construction d'une école « 4/12 » (4 classes préscolaires et 12 classes primaires) a déjà été approuvé par le conseil d'administration à la séance du 12 octobre 2021 (résolution n° CA-2021-10-0094);

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a informé la direction du Service des ressources matérielles et du transport scolaire lors d'une rencontre explicative, qu'il ne recommanderait pas la construction d'une nouvelle école de type « 4/12 », mais reconnaît le manque de classe dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin demande au centre de services scolaire la construction d'une nouvelle école et que le type « 2/6 » (2 classes préscolaires et 6 classes primaires) pourrait répondre au manque d'espace actuel dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est admissible à la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale », puisque portant sur un projet pouvant accueillir plus de 125 élèves ou quatre (4) classes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est déjà en discussion avec la Ville de Saint-Antonin et d'autres partenaires pour l'analyse de sites potentiels;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la Ville doit céder gratuitement un terrain afin de permettre la construction d'une nouvelle école, lorsque celle-ci est autorisée par le ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

D'AUTORISER le directeur par intérim du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Mathieu Bourassa, ing., à réviser la demande d'aide financière déposée dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » auprès du ministère de l'Éducation Québec, dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 », pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Antonin.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

16. CA 2022-04-0135 REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE À L'ÉCOLE LA CROISÉE I

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant les travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 8 169 253,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique de l'immeuble suivant :

- **École La Croisée I :**
Remplacement du système d'alarme incendie.

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'approbation du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure les contrats de ce projet sous la délégation du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

D'AUTORISER le directeur par intérim du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Mathieu Bourassa, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

17. CA 2022-04-0136 MODIFICATION À LA TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et résolu :

QUE la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation à compter du 1^{er} avril 2022 pour la dernière portion de l'année scolaire 2021-2022 soit la suivante :

- un taux fixe de 5,45 \$ par déplacement de 5 kilomètres et moins, soit 10 kilomètres et moins pour l'aller et le retour, du point de services, de l'école ou du centre;
- un taux de 0,545 \$ par kilomètre pour les frais de déplacement auquel s'ajoutent 0,05 \$ par kilomètre lorsqu'il y a covoiturage;
- 49 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 22 \$ pour le souper à l'intérieur du territoire;

- 54 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 27 \$ pour le souper à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 30 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu;

QUE les taux de frais de déplacement au kilomètre soient ajustés automatiquement aux taux du Conseil du trésor s'il y a révision en cours d'année scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

**18. CA 2022-04-0137 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 –
FORMATION PROFESSIONNELLE – PLAN A
(SANS LES JEUX DU QUÉBEC) – AMENDEMENT
À LA RÉSOLUTION N° CA 2022-02-0122**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT l'importance que le congé de Noël soit identique pour tous les secteurs (secteur jeune, formation générale des adultes et formation professionnelle);

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2022-2023 (plan A) de la formation professionnelle qui a été adopté par le conseil d'administration le 8 février 2022 (résolution n° CA 2022-02-0122);

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la résolution n° CA 2022-02-0122 et le calendrier scolaire 2022-2023 de la formation professionnelle (plan A) soit amendé afin que :

- Le 23 décembre 2022 soit identifié comme une journée de congé;
- Le 6 janvier 2023 soit identifié comme une journée pédagogique;
- Le 9 janvier 2023 soit identifié comme une journée de classe.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

19. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration demandent qu'un mot de remerciements soit transmis à monsieur Jonathan Lord pour son implication.

20. CA 2022-04-0138 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 23)

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond